



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TIM/2005/2
19 juillet 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DU BOIS
Soixante-troisième session
27-30 septembre 2005

**LA CEE/FAO DANS UN ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL EN MUTATION:
SESSION D'INFORMATION ET EXAMEN DES FAITS RÉCENTS**

(Point 3 de l'ordre du jour provisoire)

Note du secrétariat

Dans le présent document, le secrétariat dresse un bref inventaire des faits les plus intéressants de l'année écoulée et invite le Comité à étudier si le programme est toujours en accord avec l'environnement international général ou si les dispositions en place sont à revoir. Cet aspect a été pris en compte lors de l'examen stratégique du programme achevé en 2004, mais comme des changements interviennent en permanence, la question doit constamment rester à l'étude. Le présent document se concentre sur quelques points et n'a pas vocation à rendre compte de toutes les activités qui pourraient être considérées comme pertinentes, ni à fournir des informations complètes sur l'ensemble des activités mentionnées.

INTRODUCTION

1. Les activités et les débats internationaux sur les questions liées à la foresterie et au bois se déroulent dans différents cadres et ont une couverture régionale variable. Il importe à l'évidence que le programme intégré de la CEE/FAO fasse l'objet d'une bonne coordination avec d'autres activités, pour qu'il y ait synergie et partenariat et non pas chevauchement et concurrence. C'est pour cette raison que, depuis quelques années, un point de l'ordre du jour prévoit que le Comité se penche sur les activités en rapport avec les siennes et examine ses propres activités à la lumière de l'évolution de l'environnement international. Le programme devrait en particulier:

- Contribuer aux activités mondiales et répondre aux initiatives menées à ce niveau;
- Faire l'objet d'une très bonne coordination avec les activités régionales.

2. Dans le présent document, le secrétariat dresse un bref inventaire des faits les plus intéressants de l'année écoulée et invite le Comité à étudier si le programme est toujours en accord avec l'environnement international général ou si les dispositions en place sont à revoir. Cet aspect a été pris en compte lors de l'examen stratégique du programme achevé en 2004, mais comme des changements interviennent en permanence, la question doit constamment rester à l'étude. Le présent document se concentre sur quelques points et n'a pas vocation à rendre compte de toutes les activités qui pourraient être considérées comme pertinentes, ni à fournir des informations complètes sur l'ensemble des activités mentionnées. Le Comité sera informé verbalement des changements. De plus, les délégués sont invités à consulter les sites Web appropriés, dont beaucoup proposent des liens vers d'autres activités intéressantes (voir, par exemple, les liens indiqués sur la page d'accueil Foresterie de la FAO, à l'adresse <http://www.fao.org/forestry/index.jsp>). Un document de synthèse est en cours d'établissement, qui découle des travaux préparatoires en vue des Études sur les perspectives du secteur forestier (EFSOS) et qui donnera des renseignements plus détaillés sur les activités de bon nombre d'organisations, dont celles mentionnées ci-dessous.

FAO, NOTAMMENT LE COMITÉ DES FORÊTS (COFO)

3. Le Comité des forêts s'est réuni en mars 2005, après une réunion ministérielle qui a approuvé une déclaration. Depuis quelques années, ce comité insiste sur la nécessité de renforcer le rôle des commissions régionales des forêts – telles que l'organisation sœur du Comité du bois, la Commission européenne des forêts – dans la gestion durable des forêts. Au titre du point 5 de son ordre du jour, il «est convenu que les commissions régionales des forêts étaient une composante indispensable des activités de la FAO et qu'elles constituaient des mécanismes efficaces permettant de renforcer la coopération régionale et sous-régionale et de soutenir les efforts déployés par les États membres à l'appui d'une gestion durable des forêts. Ces commissions favorisent la confrontation des expériences et des enseignements à en tirer et le renforcement des capacités, appuient les réseaux sur les questions d'intérêt régional, renforcent la capacité des pays à participer de manière efficace aux forums internationaux consacrés aux politiques forestières et resserrent les liens entre les différents processus mis en œuvre à l'échelle nationale, régionale et mondiale».

4. La Déclaration ministérielle appelle la FAO «à développer les activités qu'elle mène avec d'autres partenaires internationaux pour consolider la coordination et la communication entre les

échelons mondial et régional et à contribuer à favoriser la coopération régionale en matière de gestion durable des forêts».

5. Les délégations pourraient appuyer la détermination du Comité des forêts à renforcer les commissions régionales des forêts de la FAO et réaffirmer que le Comité du bois de la CEE attache une grande importance à son partenariat avec la Commission des forêts européennes de la FAO ainsi qu'au programme de travail intégré CEE/FAO dans le domaine de la forêt et du bois.

FORUM DES NATIONS UNIES SUR LES FORÊTS

6. Le Forum des Nations Unies sur les forêts a tenu sa cinquième session en mai 2005, mais n'est pas parvenu à un accord sur l'ensemble des points à l'examen. Une sixième session est programmée pour le mois de février 2006. Parmi les points suggérés à sa cinquième session figurait la tenue de sessions régionales du Forum. La partie pertinente du projet de résolution du Conseil économique et social affiché sur le site Web du Forum (<http://www.un.org/esa/forests/index.html>) est jointe en annexe.

7. Les délégations sont invitées à débattre de la contribution du Comité et du programme intégré CEE/FAO aux activités mondiales.

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE SUR LA PROTECTION DES FORÊTS EN EUROPE

8. Depuis plus de 10 ans, la CEE, la FAO et la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe coopèrent étroitement, à leur avantage mutuel. Un grand nombre de points du programme de travail de la Conférence ministérielle sont mis en œuvre par la CEE et la FAO, le plus souvent en partenariat avec d'autres parties prenantes. Pour l'année écoulée, il convient de noter particulièrement les domaines de coopération ci-après:

- Évaluation des ressources forestières, indicateurs de gestion forestière durable et notamment préparation d'un rapport pour la Conférence ministérielle suivante;
- Atelier sur les conclusions pratiques découlant de l'Étude sur les perspectives du secteur forestier en Europe, Budapest, juin 2005;
- Aspects intersectoriels, notamment l'atelier organisé en Lettonie dans le cadre du suivi de l'Étude, octobre 2005;
- Séminaire sur le thème «les forêts et notre patrimoine culturel», Sunne (Suède), juin 2005;
- Première Conférence internationale sur les centres de formation forestière, La Bastide des Jourdans (France), février 2005.

9. Les délégations pourraient approuver la poursuite d'une coopération étroite entre la Conférence ministérielle, la CEE et la FAO.

UNION EUROPÉENNE

10. Bien que n'ayant pas de politique spécifique en matière de foresterie, l'Union européenne mène un grand nombre d'activités liées à la foresterie ou au bois (voir la brochure intitulée *Sustainable Forestry and the European Union*, publiée par la Commission européenne en 2003). Le Conseil européen a en outre décidé en mai 2005 d'élaborer un plan d'action de l'Union européenne pour les forêts, inspiré de la Stratégie forestière de l'Union européenne. Le Parlement européen envisage également un suivi de la Stratégie forestière.

11. Il existe de nombreux domaines de coopération entre les organismes et programmes de l'Union européenne, la CEE et la FAO, parmi lesquels:

- La coopération avec Eurostat pour le questionnaire conjoint CEE/FAO/OIBT/Eurostat sur le secteur forestier;
- La coopération sur le contrôle des ressources forestières, dans le cadre des activités d'évaluation des ressources forestières avec un large éventail d'institutions européennes (règlement Forest Focus, Centre de recherche conjoint (JRC), EEE, Eurostat, etc.);
- La coopération avec divers projets de recherche liés à l'Union européenne ou financés par elle, tels que les projets EFFE, NEFIS, COST E43, Forest Based Industries Technology Platform, etc.

12. De plus, l'Étude européenne sur les perspectives du secteur forestier en Europe sera utilisée pour préparer le plan d'action de l'UE en faveur de la gestion durable des forêts et a été présentée à une réunion du Comité forestier permanent de l'Union européenne en mai 2005.

13. Les délégations sont invitées à étudier la coopération du Comité du bois et du programme intégré CEE/FAO avec les institutions et activités de l'UE et à donner des orientations sur les activités futures.

Annexe 1

Extrait du texte préliminaire du projet de déclaration du Président de la cinquième session du Forum des Nations Unies sur les forêts (au titre du point «Modalités de travail»), pour examen à la sixième session

Le Conseil économique et social...

10. Décide que le Forum tiendra des sessions régionales une année sur deux pour traiter des questions définies dans le programme de travail pluriannuel, ainsi que pour évaluer la mise en œuvre et les progrès au [niveau [mondial/] régional] et donner des orientations pour l'action future;

11. Décide que ces sessions seront organisées en coopération avec les commissions régionales de l'ONU ainsi qu'avec les mécanismes régionaux existants, y compris ceux du Partenariat sur les forêts et d'autres organes [tels que les commissions économiques et sociales régionales de l'ONU et les commissions forestières régionales de la FAO,] pour veiller à la complémentarité et éviter les chevauchements, étant entendu que les résultats de ces sessions régionales seront présentés aux réunions mondiales du Forum des Nations Unies sur les forêts et, s'il y a lieu, au Conseil économique et social;

11 alt. Demande au Forum des Nations Unies sur les forêts d'organiser, avec le soutien des cinq commissions économiques et sociales régionales de l'ONU, [d'accueillir/] [d'organiser] dans le cadre de la politique générale et de la coordination globale du Forum, en consultation avec le secrétariat de celui-ci, des réunions régionales du Forum tous les deux ans et invite la FAO, par l'intermédiaire de ses commissions forestières régionales, ainsi que les organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux concernés à y participer activement, à y apporter leur concours, et, si possible, à les coaccueillir. Ces réunions régionales devraient:

- a) Traiter des questions définies dans le programme de travail pluriannuel, avec en particulier l'échange d'informations et de données d'expérience;
- b) Faire rapport aux réunions du Forum au niveau mondial et au Conseil économique et social, selon qu'il conviendra;
- c) Être ouvertes aux membres du Partenariat sur les forêts et aux grands groupes;
- d) Associer d'autres organisations et mécanismes sous-régionaux, régionaux et internationaux intéressés;
- e) Être soutenues par le secrétariat du Forum;
- f) Être financées au moyen du budget ordinaire de l'ONU, par la réaffectation des fonds économisés grâce à la réduction de la fréquence et de la durée des réunions mondiales du Forum;
- g) Compléter les mécanismes existants, en évitant les doubles emplois.

Ces réunions régionales devraient tirer parti des réunions et mécanismes régionaux existants, de manière à éviter les doubles emplois et la fragmentation;
